Mesdames, Messieurs,

Le présent DGS Urgent concerne :

- I. La possibilité de vacciner les femmes enceintes dès le premier trimestre de grossesse
- II. La vaccination par un vaccin à ARNm après une première dose réalisée avec le vaccin AstraZeneca
- III. La conduite à tenir chez les personnes ayant contracté une infection par la Covid-19 après avoir reçu une première injection de vaccin contre la Covid-19

I. Vaccination des femmes enceintes dès le premier trimestre de grossesse

Il est possible de vacciner les femmes enceintes dès le premier trimestre de grossesse.

Cette précision fait suite à l'avis du COSV du 21 juillet 2021 et à l'avis de l'ANSM du 22 juillet 2021, qui soulignent qu'il n'y a pas de contre-indication à vacciner les femmes enceintes au cours du premier trimestre de la grossesse. Toutefois, la vaccination ne peut être requise dans le cas de l'obligation faite aux professionnelles avant le début du deuxième trimestre.

Il est recommandé d'utiliser les vaccins à ARN messager pour la vaccination des femmes enceintes.

II. Vaccination par un vaccin à ARNm après une première dose réalisée avec le vaccin AstraZeneca

Dans le contexte actuel de la diffusion rapide du variant delta, la HAS a considéré, dans un <u>avis publié le 9 juillet</u>, que les vaccins à ARN messager permettent de lutter plus efficacement contre la transmission du virus.

Les personnes devant bénéficier d'un schéma de vaccination à deux doses et ayant déjà reçu une première injection d'AstraZeneca devront recevoir une deuxième dose avec un vaccin à ARNm, à partir de 4 semaines après cette première injection.

III. Personnes ayant contracté une infection par la Covid-19 après une première injection de vaccin contre la Covid-19

Dans le cas d'une infection à la Covid-19 survenant moins de 15 jours après la première dose de vaccin, les personnes infectées doivent recevoir la seconde dose dans un délai de 2 à 6 mois après l'infection, et non dans les délais habituels.

En cas d'infection survenant plus de 15 jours après une première dose de vaccin, le Conseil d'orientation de la stratégie vaccinale (COSV) considère dans son <u>avis du 18 juin</u> que l'infection représente une stimulation équivalente à l'injection d'une seconde dose de vaccin. Une seconde injection n'est donc pas nécessaire, et le schéma vaccinal est considéré complet.

La preuve de l'infection doit ensuite être recueillie et validée par un professionnel de santé pour valider ce schéma vaccinal monodose ; le cycle vaccinal du patient peut alors être clôturé dans Vaccin Covid.

Les preuves d'infection nécessaires dans cette situation sont les suivantes :

- Test PCR positif de plus de 15 jours après la première injection ;
- Test sérologique anti-N positif de plus de 15 jours après la première injection.

Les personnes immunodéprimées ou très fragiles[1] doivent toujours recevoir au moins deux doses car elles sont particulièrement à risque de formes graves de la Covid-19.

Nous vous remercions pour votre engagement.

Bernard CELLI

Maurice-Pierre PLANEL

Responsable de la Task Force Vaccination Directeur général Adjoint de la santé